FRC. 2. 14464

OPINION (1)

D'ÉMILE GAUDIN (de la Loire),

DÉPUTÉ AU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

Sur la proposition de déclarer la patrie en danger.

Case FRC 18945

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

DES hommes distingués par les services qu'ils ont rendus à la cause de la liberté, ont demandé hier que *la patrie fût déclarée en danger.*

D'autres non moins recommandables autant par leur amour et leur dévouement énergiques et inaltérables pour le régime républicain, que par l'utilité dont ils lui ont toujours été, ont combattu vivement cette proposition.

Cette déclaration solemnelle, si importante, et par les circonstances qui ont fait naître la pensée qu'elle pouvoit

---

(1) Je croyois pouvoir prononcer cette opinion à la séance du 28 fructidor an 7: j'étois inscrit immédiatement après le citoyen Cholet, auquel la parole appartenoit, lorsque la discussion fut fermée. Ma manière d'envisager la question, étant, sous quelques rapports, différente de celle des orateurs qui l'ont traitée, il m'a semblé que je devois à mes commettans et à moi-même de la publier.

THE NEWBERRY LIBRARY

être nécessaire, et par les conséquences qui doivent en découler, a reçu un nouveau degré d'importance par l'opposition manifeste qu'elle a éprouvée, et par les mouvemens tumultueux et l'irritation qu'elle a excités.

Sans doute s'il ne s'agissoit que d'énoncer une vérité de fait, la question seroit facilement décidée.

L'assassinat des républicains réorganisé dans plusieurs départemens, les suppôts infames du trône et de l'autel relevant l'oriflamme de la servitude, et secouant les torches du fanatisme, la corruption livrant la flotte et les places fortes de nos alliés, le perfide Autrichien uni aux barbares menaçant nos frontières, une pénurie excessive dans le trésor public, attestent assez que les maux de la patrie sont grands, et que ses dangers sont réels.

Mais la déclaration de la patrie en danger est une mesure politique extraordinaire, dont on se promet des effets extraordinaires.

Avant de l'adopter, il faut donc examiner si elle sera salutaire ou pernicieuse; il est utile d'en calculer les résultats.

On a dit à cette tribune qu'il convenoit d'accorder la liberté de discuter cette proposition, parce que l'opposition qu'elle pourroit rencontrer feroit connoître au peuple ses amis ou ses ennemis (1).

Cette méthode d'établir la liberté des opinions, quelque surprenante qu'elle soit, n'est pas nouvelle.

C'est une épée à deux tranchans, avec laquelle d'abord Marat et son exécrable faction ont immolé les illustres

---

(1) Je suis très-éloigné de vouloir inculper les intentions très-républicaines et très-pures, j'en suis persuadé, de notre collègue Bertrand (du Calvados), auquel cette phrase est sans doute échappée dans la chaleur de la discussion; mais je crois qu'il est utile de remarquer les suites déplorables qui peuvent résulter et qui résultent nécessairement de cette espèce d'appel fait à la vindicte populaire.

fondateurs de la République, et mutilé la représentation nationale ; avec laquelle ensuite les chefs de la réaction post-thermidorienne ont assassiné des républicains dont la vertu égaloit l'énergie.

Un représentant du peuple français qui est fort de la pureté de ses intentions et de sa conscience, qui a le sentiment de sa dignité comme homme, comme républicain, comme législateur, ne sauroit être effrayé par le renvoi au jugement des tribunes, ni détourné par aucune influence quelconque d'exprimer hautement son opinion. Toute menace directe ou indirecte ne fait qu'exalter son courage et son dévouement : il sait que les révolutions tuent les hommes, mais que la postérité les juge.

Représentans du peuple, je ne réclamerai point la liberté d'émettre ici ma pensée toute entière ; c'est un droit que nous apportons ; c'est un devoir que nous avons juré d'accomplir en venant siéger dans cette auguste enceinte, et pour le maintien duquel nous sommes tous solidaires les uns envers les autres.

Depuis hier je n'ai cessé de m'occuper de la grande question que nous agitons : j'ai apporté dans son examen toute la réflexion dont je suis capable, et toute la bonne foi d'un cœur républicain, et je suis resté convaincu que la déclaration de la patrie en danger, loin de remplir les intentions patriotiques de ceux qui l'ont proposée, deviendroit le signal et l'époque du renversement de la constitution, de la rupture du pacte républicain, de la dissolution du corps social.

En effet, citoyens représentans, en posant comme un fait, qu'aucun de nous ne contredira sans doute, que vous êtes résolus à faire triompher la République et la liberté ou à périr ; en admettant ce que tout le monde admet, que le Directoire exécutif a votre confiance et celle des patriotes, quelle est la conséquence nécessaire de cette déclaration? C'est que vous ne sentez ni à vous ni à lui la force de tenir les rênes du gouvernement, c'est que vous regardez vos moyens comme nuls.

C'est le cri de sauve qui peut; c'est inviter tous et chacun à créer, à proposer, à exécuter les mesures de salut public qu'il croira convenables.

La grande agrégation se divisera en autant de fractions qu'il y aura de partis, de factions, de volontés, de vœux, d'espérances, de passions, de crimes. Ces fractions elles-mêmes s'individualiseront; la lutte des intérêts privés contre l'intérêt commun sera incontinent rétablie. Les lois invoquées par les foibles seront foulées aux pieds par les forts. A une désorganisation complète succédera un désordre épouvantable; toutes les familles seront en proie à la désolation; la mort planera de nouveau sur toutes les têtes. Que résultera-t-il enfin de cette conflagration universelle?... la tyrannie.

Ah! le pilote habile et intrépide qui voit la tempête en fureur déchaîner contre son vaisseau tous les élémens, n'abandonne pas le gouvernail; il le saisit, au contraire, d'une main plus ferme et plus vigoureuse; il commande toujours la manœuvre; il maintient sévèrement chacun au poste qui lui a été assigné; il exhorte seulement à redoubler de vigilance; il sait dompter ainsi les vents et les vagues, quelque courroucés qu'ils soient, et le vaisseau surgit au port, aux acclamations de la reconnoissance et de l'admiration de ceux qu'il a sauvés.

Les Grecs, ce peuple classique pour les amis de la liberté, de la gloire, de la philosophie et des arts; ce peuple sensible, généreux, qui comptoit autant de héros qu'il comptoit d'habitans, qui idolâtroit sa patrie, qui mouroit pour obéir à ses saintes lois, ne déclaroit pas la patrie en danger, mais il la sauvoit.

Lors de l'invasion d'un ennemi bien plus redoutable que ceux qui nous attaquent, au moment où le superbe Xerxès, à la tête d'un million de barbares, s'avança jusqu'à la Phocide pour la réduire à l'esclavage, la mesure extraordinaire que ses représentans rassemblés à Corinthe crurent devoir adopter, fut le serment suivant:

« Je ne préférerai point la vie à la liberté; je n'abandonnerai mes généraux ni vivans ni morts; j'accorderai

» la sépulture à tous ceux d'entre les alliés qui auront
» péri dans le combat. Après avoir remporté la victoire,
» je ne détruirai aucune ville qui aura combattu pour la
» Grèce, et je décimerai toutes celles qui auront pris les
» intérêts du barbare. Je ne rebâtirai aucun des temples
» renversés ou brûlés par les barbares; je les laisserai
» subsister dans l'état où ils sont, pour servir à la pos-
» térité de monument de leur impiété. »

Ce serment fut religieusement observé, et les barbares furent vaincus.

Le peuple romain, dans les momens où le salut de la république lui paroissoit jusqu'à un certain point compromis, créoit un dictateur, ou investissoit ses consuls d'une autorité presqu'illimitée.

La triste expérience que vous avez faite de la dictature, vous préservera désormais, il faut l'espérer, du desir d'appliquer ce remède violent que la raison et la liberté proscrivent.

Dans les deux circonstances les plus critiques où il se soit vu, où il fut véritablement à deux doigts de sa perte, lors de la prise de Rome par Brennus, et après la bataille de Cannes, ce peuple vraiment grand, qui sut enchaîner la victoire et la fortune, parce qu'il se montra toujours supérieur aux événemens, ne voulut pas, ne demanda pas que le sénat déclarât la patrie en danger, mais qu'il remerciât Camille et Varron de n'avoir pas désespéré du salut de la patrie, et d'avoir conservé les rênes du gouvernement.

Aucun peuple cependant ne fut plus disposé à adopter des mesures révolutionnaires; aucun peuple même ne pouvoit s'y livrer avec moins de danger. Essentiellement conquérans, les Romains ignoroient presqu'entièrement le commerce qui nous procure toutes les douceurs de la vie, et forme une des principales sources de la richesse et de la prospérité des peuples; ils méprisoient les arts et l'industrie, qu'ils abandonnoient exclusivement aux esclaves.

Et nous, éprouvés par dix années de révolution; nous

qui avons tant de fois juré de maintenir le régime républicain et la constitution de l'an 3, ou de mourir, nous aurions moins de courage, moins de dévouement que Camille, que Varron ! et nous pourrions penser que le peuple français seroit moins magnanime que le peuple romain !

Représentans du peuple, reportez-vous au temps où la déclaration de la patrie en danger fut proposée, adoptée. Rappelez-vous quel fut le but secret des patriotes en prenant cette mesure extraordinaire, unique, comme on vous l'a dit, dans les fastes de l'histoire. Ils vouloient renverser un trône étayé par quatorze siècles de préjugés, sur lequel siégeoit un roi parjure et conspirateur.

Cette mesure étoit la seule qui pût renverser ce trône; elle fut décrétée, et le trône fut renversé.

Ils vouloient substituer le régime républicain à une vieille et vicieuse monarchie ; il falloit que le peuple prononçât son vœu en faveur de ce régime.

Cette mesure étoit la seule qui pût lui faire prononcer ce vœu. Elle fut décrétée, et le vœu fut prononcé (1).

A présent, citoyens représentans, le gouvernement qui existe, est la création et le choix du peuple; nous lui devons, nous nous devons à nous-mêmes de ne prendre aucune résolution qui puisse lui porter la moindre atteinte, soit immédiate, soit médiate. Sa volonté nous a envoyés ici pour faire des lois, pour gouverner conjointement avec le Directoire exécutif dans les temps orageux et difficiles comme dans les temps calmes et ordinaires. Que penseroit-il, qu'auroit-il besoin d'un gouvernement

---

(1) Cette opinion, sur le véritable but des patriotes en proclamant, le 12 juillet 1792, la patrie en danger, a été développée par notre collègue Boulay (de la Meurthe) ; et j'ai cité à son appui, dans la séance du 28 fructidor, le célèbre pamphlet de Brissot, qui a pour épigraphe : *Qui sunt hi qui rempublicam occupare cupiunt homines sceleratissimi, etc.*

qu'il auroit spécialement institué pour assurer sa tranquillité, son bonheur, son salut, et qui, à l'approche du danger, lui remettroit à lui-même le soin de se sauver?

Ah! citoyens représentans, une résolution qui répondra à la confiance dont il nous a honorés, qui sera plus digne de nous, c'est de lui déclarer que nous nous sentons le courage et le dévouement nécessaires pour sauver la patrie. Annonçons que nous saurons prendre toutes les mesures propres à repousser l'agression étrangère et à étouffer la révolte intestine; que nous ferons des lois sévères, exterminatrices contre les ennemis du régime républicain, des lois justes pour réprimer les écarts de ses amis, des lois bienfaisantes pour soulager ce peuple généreux, qui souffre, qui est sans travail, et qui, s'il continue à manquer d'ouvrage, finira par manquer de pain.

Recommandons à toutes les autorités constituées de redoubler de vigilance et de zèle.

Que le Directoire exécutif déploie avec vigueur et célérité toutes les forces physiques de la nation mises à sa disposition; qu'il fasse exécuter les lois strictement, inflexiblement, sans acception de personne.

Donnons-lui tous les moyens qu'il doit recevoir de nous.

Donnons-lui sur-tout de l'argent, pour acquitter exactement la solde des défenseurs de la patrie;

De l'argent, pour leur procurer des armes et des vêtemens;

De l'argent, pour panser et guérir leurs honorables blessures;

De l'argent, pour payer les appointemens de presque tous les agens de la République, arriérés de près de six mois;

De l'argent, pour pouvoir continuer de payer les pensionnaires de l'État, et de remplir ces engagemens si solemnellement consacrés envers les créanciers de la République.

Alors la circulation sera ranimée, la confiance renaîtra, les sources presque taries du commerce et de l'industrie seront ravivées, et bientôt une paix honorable viendra consoler le peuple français de toutes ses souffrances, et lui garantir la jouissance de sa liberté et de sa constitution républicaine.

D'après toutes les considérations que je vous ai exposées, citoyens représentans, je demande la question préalable sur le projet de déclarer la patrie en danger.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Vendémiaire an 8.